

Étendue des offres de soutien destinées aux élèves allophones de la scolarité obligatoire (année scolaire 2019-2020)

Le tableau ci-dessous présente les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « D'un point de vue quantitatif, dans quelle mesure les élèves allophones peuvent-ils prétendre à des cours supplémentaires dans la langue d'enseignement ? (p. ex. 2 leçons hebdomadaires pendant une année) ».

	Degré primaire (années 1 – 2)	Degré primaire (années 3 – 8)	Degré secondaire I (années 9 – 11)
BE-fr	Aucune étendue maximale. L'étendue est déterminée selon les besoins (d'après l'évaluation de la situation) et selon les ressources disponibles localement.	Aucune étendue maximale. L'étendue est déterminée selon les besoins (d'après l'évaluation de la situation) et selon les ressources disponibles localement. La direction de l'école est responsable de la gestion des ressources.	Aucune étendue maximale. L'étendue est déterminée selon les besoins (d'après l'évaluation de la situation) et selon les ressources disponibles localement. La direction de l'école est responsable de la gestion des ressources.
FR-fr	2-3 leçons pendant 1 ou 2 années.	2-3 leçons pendant 3 ans.	2-3 leçons pendant 1 année.
GE	Pas d'informations.	Pas de cours supplémentaires, mais insertion maximale dans la classe; pas de limitation précise, les élèves sont insérés à plein temps dans une classe ordinaire dès que leur maîtrise de la langue est suffisante, au plus tard après 12 mois à moins qu'une prolongation s'avère nécessaire.	Les directions mettent un soutien pédagogique à disposition des élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques dans une discipline, ou sur un plan particulier affectant éventuellement plusieurs disciplines. Ce soutien peut prendre la forme de divers dispositifs tels que, par exemple, dépannage, appui, rattrapage, cercle d'étude, méthodes de travail, tutorat scolaire et études surveillées.
JU	En principe, deux leçons hebdomadaires intégrées dans le pensum des élèves durant 20 semaines avec possibilité de prorogation de la mesure.	Structure allophone : Selon les besoins, jusqu'à 20 leçons hebdomadaires, divisées en matinées. L'effectif minimum est de 10 élèves. Appui allophone : en principe, deux leçons hebdomadaires. Durée de la mesure décidée par la direction de l'école.	Structure allophone : selon les besoins jusqu'à 20 leçons hebdomadaires. Appui allophone : De 1 à 12 leçons hebdomadaires durant 3 ans au maximum.
NE	1 ou 2 leçons hebdomadaires pour une durée de 20 semaines, renouvelable une fois selon les besoins.	2-4 périodes hebdomadaires de soutien langagier pendant 20 semaines avec la possibilité de prolonger la mesure une fois (20 semaines).	En général, 1-2 périodes quotidiennes durant 10 semaines. Les périodes de soutien langagier adressées aux élèves allophones dépendent du profil des élèves eux-mêmes. Généralement placés temporairement dans des classes d'accueil, ils et elles sont ensuite suivis par un soutien individualisé. Le nombre de périodes est variable.
VS-fr	Selon les besoins avérés, reconnus par les conseillers ou conseillères pédagogiques, le nombre de cours supplémentaires dans la langue d'enseignement peut varier de 1 à 6 heures, en principe durant 2 ans.	Selon les besoins avérés, reconnus par les conseillers ou conseillères pédagogiques et l'inspectrice ou l'inspecteur, le nombre de cours supplémentaires dans la langue d'enseignement peut varier de 1 à 6 heures, en principe durant 2 ans.	Selon les besoins avérés, reconnus par les conseillers ou conseillères pédagogiques, le nombre de cours supplémentaires dans la langue d'enseignement peut varier de 1 à 5 heures par semaine, durant 2 ans.
VD	Examen de chaque situation pour déterminer les mesures et le temps nécessaires en fonction du niveau et de l'âge de l'élève.	Examen de chaque situation pour déterminer les mesures et le temps nécessaires en fonction du niveau et de l'âge de l'élève.	Examen de chaque situation pour déterminer les mesures et le temps nécessaires.

Source et complément d'information : Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), [Enquête auprès des cantons 2019-2020](#) (consulté le 22.04.2021).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).